



Jeudi 27 août 2020

## RÉOUVERTURE DE LA PISCINE MUNICIPALE : BAINADE SUR RÉSERVATION

À partir du 1<sup>er</sup> septembre, la piscine Les Bains rouvre au public, dans le respect des mesures sanitaires préconisées par le gouvernement. La Ville a effectivement déployé tous les moyens nécessaires pour permettre aux Béglais, scolaires et associations, de se baigner en toute sécurité.

Après plusieurs mois de fermeture, en raison de la crise Covid-19, la municipalité a pris les mesures nécessaires pour permettre la réouverture de la piscine.

### NOUVELLES REGLES SANITAIRES

Pour la sécurité de tous, **le port du masque est obligatoire** au sein de l'établissement. Les usagers le posent lors de la douche et le temps de la baignade. Les casiers ne sont plus accessibles et les douches inutilisables au moment de la sortie. Une entrée et une sortie différentes sont déterminées et fléchées. Du gel hydro alcoolique est mis à disposition. Enfin, le hammam reste fermé.

Ces mesures exceptionnelles, qui participent à freiner la propagation du virus, sont susceptibles d'évoluer en fonction des directives gouvernementales.

### BAINADE TOUT PUBLIC SUR RESERVATION

Afin de limiter l'affluence au sein de la piscine, **l'accès est limité à 42 baigneurs en simultané**. L'entrée dans les vestiaires se fait par 3 groupes distincts de 14 personnes toutes les 5 minutes, par créneau ouvert à la baignade. **Les usagers doivent désormais réserver au préalable** leur créneau horaire pour se baigner. La réservation peut se faire sur <https://piscine.mairie-begles.fr/> ou à l'accueil de la piscine.

#### Les créneaux tout public :

- Le midi du lundi au vendredi : 12h-13h15 et 13h15-14h30
- Le soir du lundi au vendredi  
Lundi et mercredi : 18h-20h  
Mardi et jeudi : 17h-18h30 et 18h30-20h  
Vendredi : 18h-19h20, 19h20-20h40 et 20h40-22h
- Le week-end  
Samedi : 10h30-12h, 12h-14h, 14h-15h30 et 15h30-17h  
Dimanche : 9h-10h20, 10h20-11h40 et 11h40-13h



MON VILLAGE  
URBAIN



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

mairie-begles.fr

## ACCUEIL DES GROUPES SCOLAIRES ET ASSOCIATIFS ET REPRISE DES COURS MUNICIPAUX

Afin de répondre aux besoins d'apprentissage, les scolaires seront accueillis dès le 14 septembre, à raison d'une seule classe dans le bassin par créneau.

Pour les associations, 24 personnes pourront être accueillies en journée et 42 personnes de 20h à 22h. Pour les cours, les inscrits du 3<sup>ème</sup> trimestre 2019/2020 empêchés par la fermeture de la piscine seront prioritaires sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2020/2021.

## PROTOCOLE DE NETTOYAGE RENFORCE

En plus de l'application des mesures sanitaires Covid-19 (aération, désinfection des lavabos, poignées de porte et zones de contact), la Ville déploie un protocole supplémentaire avec le nettoyage et la désinfection des vestiaires et de la zone Aire de Motricité après chaque utilisation, ainsi que le nettoyage régulier des bancs et patères. La mise en œuvre de ce protocole stricte nécessite un renforcement des équipes d'entretien avec l'équivalent de 2 ETP supplémentaires.